



Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 24 janvier 2024

L'an 2024 et le 24 janvier à 17h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 11 janvier 2024.

Le conseil devait se tenir initialement le jeudi 18 janvier 2024. Au regard des conditions météorologiques, celui-ci a été déplacé au mercredi 24 janvier 2024 à 17h, information transmise aux élus communautaires le jeudi 18 janvier 2024.

Date de la convocation : 11 janvier 2024

Date d'affichage : 11 janvier 2024

Délibération N° 24-01-2024 / N°2

Etaient présents les membres en exercice : 78

Messieurs Pascal Coin, Pascal Mestan, Alain Rose, Jean-Michel Desailly, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Harold Tetu, André Michel, Michel Petit, Hubert Morreel, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Patrick Dekeyser, Hugues Legoux, Eric Poulain, Etienne Duchateau, Arnaud Ricq, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Philippe Lefebvre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Nicolas Capron, Olivier Gallet, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Dominique Verdel, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Marc Degrende, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Christian Thilliez, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hauteceur, Alexandre Decry, Roland Descamps, Jean-François Varoqui, Joël Toursel, Yves Leppe, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Fabienne Kwiatkowski, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Florence Dambreville, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Marie Bernard, Martine Gérard, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne Sophie Larivière, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 8

Membres ayant donné procuration : 7

Membres votants : 93

Absents : Yves Petit, Thomas Bonnelle, Christian Delambre, Jean-Marc Cuvillier, Raymond Wacheux, Vincent Lacroix, Benoit François, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-François Haultcoeur, Raymond Lavigne, Magalie Jonard, Eric Caron, Henri Cuvillier, Louis Lambert, Xavier Normand

Absents suppléés : Hubert Tassencourt suppléé par Chantal Généau de Lamarlière, Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, Luc Delaporte suppléé par Francine Camus, Romuald Delattre suppléé par Jacqueline Lécossois, René Pruvost suppléé par Jean-Paul Frenoy, Frédéric Plaquet suppléé par Elisabeth Dufour, Chantal Dufresne suppléée par Muriel Lebas

Absents excusés : Patrick Roblot, Marie-Angèle Lefetz, Julien Bellengier, Christian Boucly, Jean Bridel, Pierre Guillemant, Magali Urbanac

Absents ayant donné procuration : Jean-Marie Dufay ayant donné procuration à Murielle Roussel, Pierre Cuvillier ayant donné procuration à Monique Debeaumont, Geneviève Meurice ayant donné procuration à Eric Poulain, Alain Traisnel ayant donné procuration à Damien Bricout, Sylviane Evain ayant donné procuration à

Philippe Lefebvre, Arnaud Douchet ayant donné procuration à Philippe V...
donné procuration à Guillaume Lefebvre.

Secrétaire de séance : Eric Poulain

Titre de la délibération : Délocalisation de la micro-crèche « les Cabrioles » pour maintien de l'accueil de jeunes enfants sur la commune d'Izel-lez-Hameaux

Monsieur le Président informe les délégués communautaires que la micro crèche « les Cabrioles » (comptant 12 enfants) à Izel les Hameaux occupe actuellement les locaux propriétés communales et qui ont, à l'époque, étaient aménagés par la commune.

Depuis quelques années, la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) du Pas de Calais nous recommandent de prévoir le déplacement de la micro crèche pour rechercher une meilleure adaptation du dortoir, disposer d'un sas d'accueil et augmenter la surface en m² de l'espace d'activité, d'éveil et de motricité. Cependant, le fait de déplacer la structure dans une autre commune questionnait quant à l'éventualité de perdre des familles et de trouver une localisation adéquate. Nos partenaires partageaient cette analyse et avaient consenti à nous laisser un peu de délai à la condition de maintenir une recherche de solutions à venir.

Monsieur le Président précise qu'une opportunité immobilière se présente sur la commune d'Izel les Hameaux. En effet, le bâtiment dénommé « Pupu », situé au 1A rue d'Avesnes, ancien local commercial, est à vendre. Ce bâtiment d'une surface de 120 m² est proposé au prix de 210 000€.

Le service des Domaines par courrier en date du 26 octobre 2023 a estimé la valeur vénale du bien à 200 000€ avec une marge d'appréciation de 10%.

Monsieur le Président propose que la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois acquière cet immeuble afin d'y délocaliser la micro crèche « Les cabrioles » et ainsi disposer d'une structure qui réponde aux normes réglementaires.

Monsieur le Président précise également que des travaux d'aménagements, en conformité avec la réglementation spécifique pour l'accueil de jeunes enfants, et l'acquisition d'équipements spécifiques (ex : de cuisine, ...) seront nécessaires. Afin d'accompagner la Communauté de Communes, une maîtrise d'œuvre devra être recrutée.

Des partenariats financiers ont été recherchés pour accompagner financièrement ce projet qui serait éligibles auprès des programmes de la CAF, la MSA, l'État, la Région, l'Europe et la Fédération Départementale de l'Energie 62 (FDE). Des subventions au titre de la rénovation énergétique ainsi que toute autre participation financière mobilisable sont recherchées.

Vu l'avis favorable des membres du Bureau en date du 10 janvier 2024, et après en avoir discuté, l'Assemblée communautaire décide à la majorité (48 pour, 31 contre, 10 blancs et 4 abstentions) :

- d'acquérir l'immeuble sis 1A rue d'Avesnes le Comte à Izel les Hameaux en vue de la délocalisation de la micro crèche « Les Cabrioles ».
- d'engager toutes les démarches inhérentes à l'acte d'achat
- de signer l'acte d'achat
- d'engager toutes les démarches nécessaires à la mise en conformité du bâtiment pour l'accueil de jeunes enfants et à son équipement.

Envoyé en préfecture le 30/01/2024

Reçu en préfecture le 30/01/2024

Publié le

ID : 062-200069482-20240124-D2_2024-DE

Berger
Levisait

- De déposer les autorisations d'urbanisme nécessaires pour ce projet et à signer tous documents invariants à ces procédures.
- De déposer les dossiers de subventions auprès de tous les partenaires financiers accompagnant ce projet.

Le Président



Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 30/01/2024 et publication ou notification du 30/01/2024

